

Le Canada a néanmoins influé sur le processus. En 1983, à titre de Président du Groupe de travail spécial sur les armes chimiques créé au sein de la Conférence du désarmement, le Canada a pu produire un premier document consensuel qui renferme les principaux éléments nécessaires à une convention interdisant la mise au point, la production, l'entreposage et l'utilisation des armes chimiques. Le Canada continue de contribuer à l'élan nécessaire pour que la Conférence du désarmement conclut un traité interdisant les armes chimiques. Ce n'est là qu'un des domaines dans lesquels le Canada a joué un rôle d'avant-garde. Nous avons, entre autres, également contribué à la création d'un Comité spécial de la Conférence du désarmement qui étudie les dispositions d'un traité qui interdirait les armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Le rôle du Canada dans les négociations relatives à l'espace n'est pas nouveau. Dans les années 60, l'honorable Howard Green, alors Secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le gouvernement Diefenbaker, a été l'un des principaux architectes de la négociation d'un traité sur l'interdiction partielle des essais, aux termes duquel est prohibé l'essai des armes dans l'espace extra-atmosphérique. Depuis, les divers gouvernements canadiens ont poursuivi leur travail aux Nations Unies cherchant à favoriser des pourparlers destinés à empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne une zone de concurrence militaire ainsi qu'à prévenir sa militarisation. Nous croyons qu'il est essentiel que la communauté internationale parle d'une voix concertée à cet égard et nous maintenons que de tels pourparlers devraient se dérouler à la Conférence du désarmement, complétant de la sorte les négociations bilatérales des États-Unis et de l'Union Soviétique en ce qui a trait à l'espace.

La vérification est un aspect du processus de négociation du contrôle des armements qui, en raison de sa technicité, n'attire pas l'attention qu'elle mérite. Si les nations veulent effectivement améliorer la sécurité en mettant un terme à la course aux armements et en réduisant les armes nucléaires et conventionnelles, elles ne peuvent passer outre à la nécessité de la vérification. Les nations ne mettront leur confiance dans les traités et les conventions que si elles sont en mesure de s'assurer que toutes les parties se conforment à l'esprit et à la lettre du texte négocié.

En 1979, après une revue de 20 ans de négociations sur le contrôle des armements et le désarmement à la Conférence du désarmement (et dans les instances qui l'ont précédée), le Canada a conclu que la vérification était un élément central de toute négociation valable sur le contrôle des armements. À notre avis, et de l'avis de nombreux autres